

## Modalités d'inscription et de candidature 2020-2021

### Comment s'inscrire ?

Selon la formation choisie et le type de financement, les modalités d'inscriptions diffèrent.

**Les inscriptions en ligne sont en cours.** L'Intec reste joignable par téléphone et par mail et les rendez-vous sont possibles pour les inscriptions nécessitant une démarche en présentiel.

**Attention, en raison de contraintes logistiques liées à un changement de prestataire pour le routage, les cours imprimés ne pourront pas être envoyés du 24 novembre au 11 décembre 2020. A partir du 12 décembre, l'acheminement des cours au format papier reprendra normalement. Bien entendu, cela n'affecte pas le téléchargement des cours en ligne (formats pdf et ePub) qui reste fixé aux dates initialement prévues pour le routage. Nous vous remercions pour votre compréhension.**

### Inscription individuelle

[Vous réglez vous-même votre inscription](#)



### Prise en charge par un organisme

[En apprentissage ou formation continue](#)



## L'inscription se fait dans un autre centre que celui de Paris

Contactez [le centre associé le plus près de chez vous.](#)

### Besoin d'information ?

Pour toute question d'ordre général, le service accueil-orientation de l'Intec-Paris vous répond :

les lundis, mardis, mercredis de 9h à 13h et de 14h à 17h  
les jeudis en période d'inscription : de 9h à 13h et de 14h à 18h  
les vendredis : de 9h à 13h (fermé l'après-midi)

Tél. : 01 40 27 25 38

@ : [intec\\_accueil@lecnam.net](mailto:intec_accueil@lecnam.net)

*Attention ! En raison des restrictions actuelles, le service accueil-orientation de l'Intec vous accueille uniquement sur rendez-vous.*

# S'inscrire en ligne



[S'inscrire en ligne](#)

**Attention**, avant de vous inscrire en ligne, vous devez vérifier si vous êtes assujetti à la CVEC et vous acquitter de la cotisation le cas échéant. [En savoir plus.](#)

## Contacter le service d'inscription

[intec\\_inscriptions@lecnam.net](mailto:intec_inscriptions@lecnam.net)

## Évolution de la réglementation de la protection sociale

La cotisation sociale est remplacée par la contribution vie étudiante et de campus (CVEC).

[Prendre connaissance des modalités.](#)

<https://intec.cnam.fr/modalites-d-inscription-et-de-candidature-2020-2021-192146.kjsp?RH=inscr>